

Règlement particulier concernant le concours & l'examen (24-25) donnant accès à la sélection interuniversitaire menant aux études de master de spécialisation en médecine pour l'année académique 2025-2026

Chirurgie

Table des matières

1.	La candidature	3
2.	Sélection et évaluation.....	3
2.1	Le stage pré-concours/pré-examen.....	3
	Les lieux de stages.....	3
	Modalités de répartition des stagiaires	4
	Méthode d'évaluation des stages pré-concours/pré-examen.....	4
2.2.1	Description	4
2.2.2	Spécificité propre à l'épreuve.....	5
3.	Composition du jury d'admission au master de Chirurgie	6
4.	Annexe : dates et modalités.....	7

Préambule

Le présent Règlement particulier relatif au master de spécialisation en **Chirurgie** (ci-après le Règlement particulier) complète les dispositions du Règlement général relatif au concours d'accès à la sélection interuniversitaire menant aux études de master de spécialisation en médecine pour l'année académique 2025-2026 (ci-après le **Règlement général du concours**) ainsi que du Règlement général relatif à l'examen d'accès à la sélection interuniversitaire menant aux études de master de spécialisation en médecine pour l'année académique 2025-2026 (ci-après le **Règlement général de l'examen**).

Par leur inscription à ce concours ou à l'examen, les candidat-es reconnaissent avoir pris connaissance du Règlement général des Études et des Examens de l'UCLouvain, du Règlement général du concours, du Règlement général de l'examen, ainsi que du présent Règlement particulier et acceptent, par avance, les adaptations qui devraient être apportées à ces règlements en cours d'année en vue de rencontrer une modification légale ou réglementaire, quelle qu'en soit la portée.

Le tableau en annexe reprend les dates et les modalités pratiques.

1. La candidature

Après avoir rempli les obligations telles qu'énoncées dans le Règlement général des concours et le Règlement général de l'examen, le-la candidat-e remet au Président du master de spécialisation en **Chirurgie** (ci-après le Président) un dossier comprenant :

- Un CV (avec coordonnées complètes (date et lieu de naissance) et adresse mail « student.uclouvain.be »)
- Une photo d'identité
- Une lettre de motivation

2. Sélection et évaluation

2.1 Le stage pré-concours/pré-examen.

Le stage pré- concours/pré-examen se déroule durant le deuxième quadrimestre de l'année académique.

Les lieux de stages.

Le Président est le seul habilité à déterminer les lieux de stages reconnus pour cette spécialité. Chaque année, il communique cette liste à l'Administration des stages (ci-après le STAC).

Cette liste (susceptible de modification) est disponible sur le site intranet de l'École de médecine à l'adresse suivante après identification (copier-coller le lien dans une nouvelle fenêtre) :

<https://www.uclouvain.be/fr/facultes/mede/med/reglements-concours>

Modalités de répartition des stagiaires

Les modalités de répartition des stagiaires sont déterminées par le Président.

Le STAC se charge de l'organisation du stage pré-concours pour les étudiant·es de fin de 2^{ème} cycle de médecine, en ce compris les étudiant·es de fin de 2^{ème} cycle des autres universités belges qui présentent leur concours à l'UCLouvain.

Les autres candidat·es au concours ainsi que les candidat·es à l'examen seront contacté·es par le Président afin de déterminer les dispositions pratiques relatives à leur lieu de stage.

Attention : aucun stage ne peut être encadré et/ou évalué par un·e parent·e ou un·e proche (jusqu'au 4^{ème} degré) du·de la candidat·e.

Méthode d'évaluation des stages pré-concours/pré-examen

Les méthodes d'évaluation du stage pré-concours sont reprises aux points B (partie 2) et E.1. a du Règlement général du concours.

Les méthodes d'évaluation du stage pré-examen sont reprises au point E. 1. a du Règlement général de l'examen.

Durant le stage pré-concours/pré-examen, seront notamment pris en compte pour l'évaluation :

- Le caractère d'intégration du·de la stagiaire dans l'équipe
- L'intérêt et la motivation du·de la stagiaire pour la spécialité dans ses différents aspects
- L'investissement personnel du·de la stagiaire lors de du stage
- La participation aux réunions cliniques et scientifiques du service

2.2 L'épreuve

2.2.1 Description

Cette épreuve, vise à réaliser :

- L'évaluation des connaissances de base et des capacités médicales
- L'évaluation des motivations pour la spécialité envisagée.

Candidat.es au concours

L'épreuve compte pour 30 points.

Elle se déroulera selon les modalités suivantes :

- **Partie 1 : épreuve écrite : 10 points**

Description : Anatomie

Cette épreuve comportera trois questions concernant l'anatomie vasculaire et thoracique (y compris la région cervicale jusqu'au plancher buccal), celle des cavités viscérales et leurs parois, et celle des membres. Il n'y aura pas de question sur la neuro-anatomie.

L'absence de présentation à cette partie de l'épreuve, sauf justificatif pour raison médicale et/ou circonstance(s) impérieuse(s), engendre la nullité de la candidature.

- **Partie 2 : épreuve orale : 20 points**

Description :

- Mise en situation clinique et/ou opératoire sur 15 points
- Une interview sur 5 points

Candidat.es à l'examen

L'épreuve compte pour 80 points.

Elle se déroulera selon les modalités suivantes :

- **Partie 1 : épreuve écrite : 30 points**

Description : Anatomie

Cette épreuve comportera trois questions concernant l'anatomie vasculaire et thoracique (y compris la région cervicale jusqu'au plancher buccal), celle des cavités viscérales et leurs parois, et celle des membres. Il n'y aura pas de question sur la neuro-anatomie.

L'absence de présentation à cette partie de l'épreuve, sauf justificatif pour raison médicale et/ou circonstance(s) impérieuse(s), engendre la nullité de la candidature.

- **Partie 2 : épreuve orale : 50 points**

Description :

- Mise en situation clinique et/ou opératoire sur 35 points
- Une interview sur 15 points

2.2.2 Spécificité propre à l'épreuve

Sur décision du Président, si à l'issue de la phase 1, des places de formation restent disponibles, une seconde phase (ci-après phase 2) pourra être organisée.

La phase 2 éventuelle n'est pas accessible aux candidat.es à l'examen.

Lors de la phase 2, les candidat.es sont autorisé.es à présenter les épreuves, selon les mêmes modalités que pour la phase 1 et pour une seule spécialité.

Attention, les candidat-es ne sont pas autorisé-es à présenter le concours dans la ou les spécialités présentées en phase 1.

Seuls les critères repris ci-dessus sont requis pour participation à la phase 2.

3. Composition du jury d'admission au master de Chirurgie (Minimum 6)

Président du master	Prof. C. Hubert
Vice-Président du master	Prof. A. Dili
Membres (à confirmer)	Dr E. Mauel Dr C. de Magnée 3 membres du jury à confirmer
Membre extérieur	Dr J-C Yombi

Une personne extérieure, membre de la spécialité des cliniques universitaires St-Luc assistera aux interviews et participera à la discussion visant à évaluer l'intérêt, les capacités d'intégration et les motivations générales des candidat-es pour la spécialisation en anesthésie-réanimation. Elle n'a pas droit de vote et n'attribuera pas de points aux candidat-es mais il sera tenu compte de son avis éclairant.

4. Annexe : dates et modalités

ACTIONS	MODALITES	DATES
Dépôt de candidature	Dossier à transmettre par mail (CV-lettre de motivation): Nathalie.wosinski@saintluc.uclouvain.be	14/04/25
Épreuve écrite	Anatomie De 9h à 12h – Auditoire à définir	23/06/25
Épreuve orale	Oral et interview Cliniques universitaires Saint-Luc Horaire à définir - salle Parc route 50	24/06/25 et le 27/06/25